



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

AFFAIRE N° 05-20241031

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE
SIGNER LE MARCHÉ A24.015 « MISSION D'ÉLABORATION,
D'ANIMATION ET D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE D'UN PLAN
CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET ACCOMPAGNEMENT
AU LABEL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE »**

L'an deux L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à neuf heures et vingt-vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 25 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **31**

Absents représentés : **14**

Absents : **03**

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 14-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, PAYET-TURPIN Francemay (de la question diverse n° 01-20241031 à l'affaire n° 01-20241031), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 02-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031), DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEBON David, LEJOYEUX Marie Andrée, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 02-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031).

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard représenté par Jean-Pierre THERINCOURT, ROBERT Evelyne représentée par DOMITILE Noëline, GENCE Jack représenté par GONTHIER Charles Emile, PAYET-TURPIN Francemay représentée par GASTRIN Albert (de l'affaire n° 02-20241031 à l'affaire n° 18-20241031), BLARD Régine représentée par FONTAINE Véronique (de l'affaire n° 03-20241031 à l'affaire n° 18-20241031), THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 15-20241031 à l'affaire n° 18-20241031).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Émeline représentée par MUSSARD Harry, LEICHING Stéphanie représentée par LEJOYEUX Marie-Andrée, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HUET Marie-Josée représentée par LEBON David, FULBERT-GERARD Gilberte représentée par Blanche Reine JAVELLE.

BENARD Clairette Fabienne représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose.

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel (de l'affaire n° 03-20241031 à l'affaire n° 18-20241031).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 05-20241031

AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ A24.015 « MISSION D'ÉLABORATION, D'ANIMATION ET D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE D'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET ACCOMPAGNEMENT AU LABEL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en juillet 2024, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet une mission d'élaboration, d'animation et d'évaluation environnementale d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et accompagnement au label Climat-Air-Energie et Économie Circulaire.

Prestations à réaliser :

- Mission principale : Élaboration et animation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) (12 mois)
- Mission transversale 1 : Réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) lors de la démarche d'élaboration du PCAET (12 mois)
- Mission transversale 2 : Accompagnement à la démarche de labellisation Climat Air Énergie (CAE) et Économie Circulaire (ECi) du programme territoire engagé transition écologique (48 mois)

I. Caractéristique du marché

Il s'agit d'un marché public de prestations intellectuelles.

Il s'agit d'un marché non alloti.

Il ne s'agit ni d'un marché à bons de commande ni d'un accord-cadre.

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

Le présent marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Il s'agit d'un marché à prix mixte avec une partie à prix forfaitaire et une partie à prix unitaire.

Le marché sera conclu avec un seul opérateur économique qui pourra être un groupement momentané d'entreprises solidaire ou conjoint. En cas d'attribution du marché à un groupement, aucune forme n'est imposée

a) Durée du marché

La durée du marché court à compter de sa date de sa notification jusqu'à l'achèvement total des prestations prévues au marché.

b) Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations est le territoire de la CASUD.

II. Imputation budgétaire

Le marché sera imputé sur le budget du Projet de Territoire.

Imputation budgétaire : Nature : 617 - Antenne PCAET.

Le présent marché est financé par les fonds propres de la Communauté d'Agglomération du Sud.

La mission principale et transversale 1 est financé par l'AFD (soit 80 000 €).

La mission transversale 2 est financée à 80 % par l'ADEME.

III. Passation du marché

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre

Le 17 septembre 2024, les membres de la Commission ad hoc dont le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

b) Analyse, sélection des candidatures et attribution dans le cadre du marché n°A24.015 « Mission d'élaboration, d'animation et d'évaluation environnementale d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et accompagnement au label Climat-Air-Energie et Economie circulaire »

Le 23 octobre 2024, les membres de la Commission d'Appel d'Offres présents ont décidé :

D'une part :

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,
- de proposer au représentant du Pouvoir Adjudicateur de sélectionner les candidatures suivantes: AERE, Groupement ECO INITIATIVE / SAS VERSO REUNION / CYATHEA, Groupement NEPSEN / ECO-STRATEGIE REUNION, Groupement CITADIA / CARBONE INGENIERIE, ELAN SARL.

D'autre part :

- d'attribuer la procédure de consultation du n°A24.015 « Mission d'élaboration, d'animation et d'évaluation environnementale d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et accompagnement au label Climat-Air-Energie et Economie circulaire » au candidat AERE pour un montant global et forfaitaire de 164 825 € HT, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le marché A24.015 « Mission d'élaboration, d'animation et d'évaluation environnementale d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et accompagnement au label Climat-Air-Energie et Economie circulaire »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat AERE,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le marché A24.015 « Mission d'élaboration, d'animation et d'évaluation environnementale d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et accompagnement au label Climat-Air-Energie et Economie circulaire »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat AERE,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 06/11/2024